

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2007041**

**Signataire : ED/**

**OBJET : Demande de remise gracieuse : régie d'avances des éducateurs spécialisés dans le domaine de la santé au service communal d'hygiène et de santé.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 juin 2007 autorisant le maire à régler les affaires énumérées à l'article L-2122-22 du C.G.C.T. notamment en matière de régies communales,

Vu l'arrêté du maire du 30 juin 2003 portant nomination du régisseur titulaire de la régie d'avances pour les dépenses des éducateurs spécialisés dans le domaine de la santé (toxicomanie et prévention de l'alcoolisme),

Considérant le courrier du régisseur relatant les circonstances du vol dont il a été victime,

Considérant le rapport prévu par l'instruction n° 90- 32-M-P-R du 9 mars 1990 portant sur l'avis du maire et sur celui du receveur municipal de la commune,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article unique : Accorde la remise gracieuse de 100 € au régisseur de la régie d'avances pour les dépenses des éducateurs spécialisés dans le domaine de la santé (toxicomanie et prévention de l'alcoolisme) au service communal d'hygiène et de santé.

La dépense sera imputée au 701-6718-020.

Pour le Maire

L'adjoint délégué